



## Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (AC 131)

- + ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
- + ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- + ÉDUCATION DES ADULTES
- + ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

### Appel à candidatures 2025

Mise à jour 16/01/2025



Erasmus+  
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Les informations contenu dans cette présentation sont à jour au 16/01/2025  
Dans tout les cas, seules prévalent les informations contenu dans le guide du programme version 2025  
<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

## Lexique

**EES** : Etablissement d'Enseignement Supérieur

**Charte ECHE** : Charte Erasmus de l'Enseignement supérieur (*European Charter for Higher Education*) = accréditation individuelle des EES, obligatoire pour répondre aux divers appels à proposition du programme ERASMUS+ dans le secteur de l'enseignement supérieur, que ce soit à titre individuel ou via un Consortium.

**Modalité mono-bénéficiaire** : typologie de convention de subvention Erasmus+ correspondant au financement d'un projet déposé à titre individuel par un organisme.

**Modalité multi-bénéficiaire** : typologie de convention de subvention Erasmus+ correspondant au financement d'un projet déposé en consortium par un organisme coordinateur.

**Accord interinstitutionnel** : accord signé par les deux EES d'envoi et d'accueil, préalable à toute mobilité d'études. Des modèles sont disponibles sur le site de la Commission européenne.

# SOMMAIRE

- Rappel sur la programmation 2021-2027 pour l'enseignement supérieur
- Types de mobilités (étudiants, personnels, doctorants)
  - Focus : Mobilité hybride
  - Focus : Programme intensif hybride
- Financements
- Candidature
- Ressources

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

## Charte pour l'enseignement supérieur (ECHE)

Pré-requis pour tous les établissements d'enseignement supérieur souhaitant participer à Erasmus+



Cette infographie vous présente Erasmus+ 2021 -2027 pour l'enseignement supérieur, on retrouve :

- la Charte Pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) : prérequis pour les établissements d'enseignement supérieur pour participer aux actions du programme.

- le programme s'organise autour de deux principales actions :

- l'action clé 1 relative à la mobilité des individus,
- l'action clé 2 pour les activités liées à la coopération entre organismes et institutions (partenariat de coopération, d'innovation (alliances, CBHE), d'excellence (les masters conjoints Erasmus Mundus),
- les activités Jean Monnet.

Pour aller plus loin sur les 4 priorités du programme :

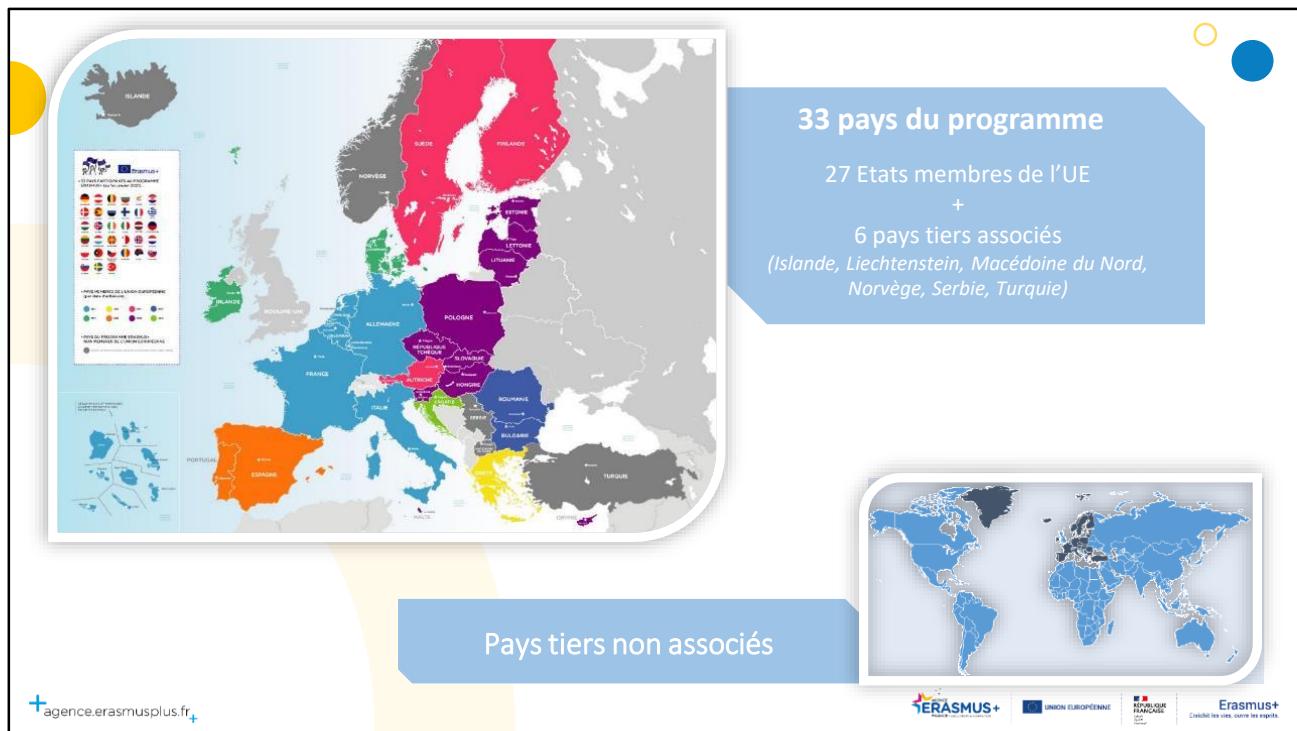
**L'inclusion et diversité**, avec une attention particulière aux publics bénéficiant de moins d'opportunités (étudiants et personnels en situation de handicap ; apprenants issus de milieux socio-économiques modestes etc.). Des financements complémentaires et des nouveaux formats de mobilités sont prévus pour favoriser la participation de ces publics dans le programme Erasmus+ 2021-2027 : <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-et-inclusion/>

**La transition écologique**. Des financements complémentaires (forfait voyages durables) sont prévus afin d'encourager l'utilisation de transports moins émissifs en gaz à effet de serre. Par ailleurs, les candidats sont encouragés à intégrer une dimension d'éducation à la transition écologique dans leur projet : <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-et-la-transition-ecologique/>

**La transformation numérique**. Pour soutenir la transformation numérique d'une manière centrée sur l'humain et relever plus efficacement les défis sociétaux tels que l'IA ou la désinformation, l'Europe a besoin de systèmes d'éducation et de formation adaptés à l'ère numérique : <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/>

**La citoyenneté européenne**. L'objectif est de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et social de leurs institutions et de l'Union, de renforcer la compréhension de l'UE dès leur plus jeune âge et de favoriser un fort sentiment d'appartenance : <https://agence.erasmusplus.fr/la-priorite-citoyennete-europeenne-dans-le-programme-erasmus/>





Point de vocabulaire : dans Erasmus+ 2021-2027, nous parlerons de « **pays tiers** » pour désigner tout Etat dans le monde qui n'est pas un des 27 Etats membres de l'Union Européenne.

Dans Erasmus+, les pays sont classés en 2 catégories :

**1/ Les pays participants au programme** (= éligibles à l'ensemble des actions de Erasmus+). Ils sont actuellement 33 :

- **27 Etats membres** de l'Union Européenne incluant les Régions ultrapériphériques et Territoires Outre Mer (RUPTOM)
- **6 pays tiers associés** : Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie

**2/ Les pays tiers non associés**: il s'agit du reste du monde. Ces pays sont répartis en 14 régions. Seulement certaines actions du programme sont ouvertes à ces pays.

## Répartition des pays du programme en 3 Groupes depuis 2024

<b>Groupe 1</b> Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Pays tiers non associés au programme de la région 14
	<b>Pays intégrant le Groupe 1 depuis 2024</b> + Allemagne, Autriche, Belgique, <b>FRANCE</b> , Italie, Pays-Bas + Pays tiers non associés de la région 13
<b>Groupe 2</b> Pays où le coût de la vie est moyen	Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal <b>Pays intégrant le Groupe 2 depuis 2024</b> + Estonie, Lettonie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie
<b>Groupe 3</b> Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



Les 33 pays du programmes sont répartis en 3 groupes selon le coût de la vie.

La France est placée dans le groupe 1. Cette répartition déterminera le montant des taux de bourse pour les étudiants et pour le personnel.

NB pour les EES des RUP-PTOM, cette répartition n'a pas d'incidence sur les taux de bourse étudiante étant donnée qu'ils bénéficient d'un taux fixe.

Régions	Pays
<b>Balkans occidentaux</b> (région 1)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
<b>Voisinage oriental</b> (région 2)	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
<b>Pays du sud de la Méditerranée</b> (région 3)	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
<b>Fédération de Russie</b> (région 4)	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
<b>Asie</b> (Région 5)	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan
<b>Asie centrale</b> (Région 6)	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
<b>Moyen-Orient</b> (Région 7)	Iran, Iraq, Yémen Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweit, Oman, Qatar
<b>Pacifique</b> (Région 8)	Fidji, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande
<b>Afrique subsaharienne</b> (Région 9)	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
<b>Amérique latine</b> (Région 10)	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
<b>Caraïbes</b> (Région 11)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
<b>États-Unis et Canada</b> (Région 12)	États-Unis d'Amérique, Canada
<b>Région 13</b>	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
<b>Région 14</b>	îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

Les pays tiers non associés sont répartis en 14 régions selon la politique extérieure de l'Union européenne.

## Action-Clé 1 (AC1) : Objectifs pour l'établissement

Opérer à un niveau international

Renforcer la coopération avec les partenaires à l'étranger

Rendre les programmes pédagogiques plus attractifs

Augmenter la qualité des projets : préparation / mise en place / gestion / suivi des mobilités

Améliorer les processus de reconnaissance et la validation des compétences acquises

Attirer des étudiants et des enseignants étrangers

Contribuer à renforcer le savoir-faire des équipes pédagogiques, administratives et enseignantes

## Action-Clé 1 (AC1) : Objectifs pour le participant

**Pour l'étudiant :** réaliser au moins une période d'études et/ou de stage à l'étranger au cours de son cursus

**Pour le personnel :** réaliser au moins une période d'enseignement et/ou de formation à l'étranger dans son parcours professionnel

### Etudiants

- 👉 En exposant les étudiants à de **nouvelles méthodes d'apprentissage, de recherche**
- 👉 En développant les **compétences transversales** (ex : communication, langues, capacité à gérer un projet, capacité à travailler en équipe, autonomie, etc.)
- 👉 En développant leurs **compétences sur le numérique**
- 👉 En facilitant leur **développement personnel**

### Personnels

- Partager son expertise** en tant que professionnel
- Découvrir de nouveaux cadres** d'enseignement
- Acquérir de **nouvelles compétences innovantes** en matière de pédagogie, conception de programmes et compétences numériques
- Procéder à des **échanges de bonnes pratiques** et renforcer la coopération entre EES

# Les principes de la Charte ECHE

Engager l'établissement dans un cadre européen de qualité :



- Non-discrimination, transparence et inclusion
- Accès égal et équitable aux participants
- Reconnaissance automatique des acquis d'apprentissage à l'étranger
- Aucun frais d'inscription aux étudiants entrants
- Qualité des activités de mobilité et des projets de coopération
- Engagement à numériser les processus administratifs relatifs à la gestion des mobilités
- Sensibilisation des participants aux pratiques respectueuses de l'environnement
- Incitation à promouvoir l'engagement civique des participants

Inscrire le programme E+ dans sa propre stratégie de modernisation et d'internationalisation d'établissement

+ agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Erasmus+  
Créer les vies, ouvrir les esprits

Pour rappel, la Charte ECHE a deux objectifs :

- Engager l'établissement dans un cadre européen de qualité (= « principes de la Charte »)
- Incrire le programme Erasmus+ dans la stratégie de modernisation et d'internationalisation de l'établissement

Le cadre européen de qualité, autrement dit les « principes de la Charte » auxquels votre établissement s'engage, sont notamment :

- Non-discrimination, transparence et inclusion : il s'agit de sélectionner les apprenants souhaitant partir en mobilité Erasmus+ de manière transparente, juste et justifiée.
- Accès égal et équitable aux participants : il s'agit de garantir l'accès au programme Erasmus+ à l'ensemble de ses publics, y compris et notamment les « publics ayant moins d'opportunités ».
- Reconnaissance automatique des acquis d'apprentissage à l'étranger, c'est-à-dire tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage pendant une période d'étude, de stage ou de formation à l'étranger (mobilité étudiante et de personnels). Pour aller plus loin : <https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/european-credit-transfer-and-accumulation-system>
- Aucun frais d'inscription aux étudiants entrants : ne facturer aucun frais aux étudiants entrants que ce soit pour la scolarité, l'inscription, les examens, ou l'accès aux laboratoires et bibliothèques.
- Qualité des activités de mobilité et des projets de coopération, et ce tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre du projet.
- Digitaliser les processus administratifs relatifs à la gestion des mobilités, en conformité avec l'initiative Erasmus+ Digital. Pour aller plus loin : <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/>
- Sensibiliser les participants aux pratiques respectueuses de l'environnement, dans le cadre des projets Erasmus+ et notamment des mobilités.
- Incitation à promouvoir l'engagement civique des participants : encourager les étudiants et personnels à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet de coopération.

Ces principes s'appliquent tout au long de la mise en œuvre de vos projets de mobilité.

## Focus Erasmus+ Digital

### Un engagement de la Charte ECHE

Un réseau d'échange de données



Une application mobile



Une identité numérique



<https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/>



Site d'information technique

<https://esci-sd.atlassian.net/wiki/spaces/WELCOME/overview>

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



Erasmus+

Créer les vies, ouvrir les esprits.

Erasmus+ Digital (aussi appelé Initiative Carte Etudiante Européenne) s'inscrit dans le temps avec un calendrier de déploiement jusqu'en 2025. L'objectif est de parvenir à une gestion des mobilités totalement digitalisée, depuis la première information à l'étudiant au relevé de notes.

Il s'agit d'alléger la charge de gestion des mobilités en automatisant les tâches de gestion administrative, *via* un réseau d'échange de données sécurisé entre établissements en Europe, tout ceci dans le respect du RGPD. Cet allègement devrait permettre d'absorber l'augmentation prévisible du nombre des mobilités. Ce temps précieux gagné dégagera du temps pour les établissements afin d'améliorer la qualité et l'impact de la mobilité. Erasmus+ Digital doit aussi permettre à l'étudiant un accès plus simple et rapide aux services. Il/elle pourra gérer sa mobilité et accéder aux services notamment sociaux *via* un seul point d'accès. Par ailleurs, la carte étudiante européenne et le numéro d'étudiant européen sont un symbole de l'identité européenne étudiante ; ces deux outils seront proposés à l'ensemble des étudiants, même ceux qui ne partent pas en mobilité dans le cadre de leur cursus.

L'engagement dans le processus Erasmus+ Digital fait partie des engagements pris par les établissements dans le cadre de leur candidature à la Charte ECHE. L'état d'avancement de la mise en œuvre de Erasmus+ Digital fera partie des éléments vus dans le cadre du monitoring des Chartes ECHE des établissements.

Erasmus+ Digital est né du rapprochement de 3 projets européens, étendus aux bénéfices de tous. Erasmus+ Digital, c'est donc 3 blocs ou 3 briques :

- Un réseau d'échange de données avec Erasmus Without Paper (ou EWP)
- Une application mobile Erasmus App
- Une identité numérique pour tous les étudiants européens

Pour vous aider dans la mise en œuvre d'Erasmus+ Digital, plusieurs ressources sont à votre disposition :

- le kit utilisateurs Erasmus+ Digital développé avec des établissements : <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/>
- le site de EUF (opérateur d'Erasmus+ Digital) : <https://esci-sd.atlassian.net/wiki/spaces/WELCOME/overview>

#### Calendrier :

la Commission européenne a fait le choix de ne plus décaler la date limite. Depuis le 31/12/2022, les établissements doivent digitaliser leurs accords interinstitutionnels et les contrats d'étude pour les mobilités d'études.

Les conditions de passage au digital se sont améliorées même si certains problèmes persistent. Dans cette optique, l'Agence suivra la mise en œuvre de cette obligation avec un principe de réalité. Les établissements d'enseignement supérieur doivent démontrer qu'ils font tout ce qui est possible pour respecter cet engagement de la Charte.

# SOMMAIRE

Rappel sur la programmation 2021-2027 pour l'enseignement supérieur

Types de mobilités (étudiants, personnels, doctorants)

- Focus : Mobilité hybride
- Focus : Programme intensif hybride

Financements

Candidature

Ressources

+ agence.erasmusplus.fr +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

## Fiche technique de l'AC131



[+ agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)

**Définition :** demande de financement pour les EES ayant obtenu la Charte ECHE et pour les consortia d'établissements français (AC130)

**Pour qui ?** Apprenants et personnel des EES

**Pour faire quoi ?** Des mobilités :

- Etudes, stages, combiner les deux pour les étudiants
- Formation, enseignement, combiner les deux pour les personnels
- Programmes intensifs hybrides pour tous les participants
- Invitation d'expert étranger pour enseigner

**Pour aller où ?** Dans un des pays du programme ou dans le reste du monde (20%)

**Comment ?** Faire une demande de financement via le formulaire AC131

**Durée ?** Convention de subvention de 26 mois

**Typologie :** action décentralisée gérée par l'Agence Erasmus+ France



La convention de subvention conclue entre l'Agence Erasmus+ nationale et votre établissement dure 26 mois. Cela signifie que vous avez 26 mois pour utiliser la subvention qui vous est accordée.

# Formats de mobilité étudiante dans l'AC131

Mobilité étudiante		
Activité de mobilité	Etude	Stage
Durée	Longue (2 à 12 mois)	Longue (2 à 12 mois)
	Courte (5 à 30 jours)*	Courte (5 à 30 jours)*
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE)	organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation

\*Activités virtuelles obligatoires en complément de la mobilité physique de courte durée = **mobilité hybride**

- 12 mois maximum de mobilité physique par cycle d'études (indépendamment du type et du nombre de mobilités)
- Possible dès la première année (étude et stage)

Les activités de mobilité des étudiants peuvent être entreprises indépendamment de la filière et du cycle d'études (cycle court, Licence, Master ou Doctorat). Pour garantir des activités de mobilité de haute qualité dont les étudiants pourront retirer le plus de bénéfices possible, l'activité doit être compatible avec les besoins des étudiants en matière d'apprentissage et de développement personnel liés à leur cursus.

Les étudiants peuvent mener les activités décrites ci-dessous :

- une **période d'études** à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. Cette période d'études à l'étranger doit faire partie intégrante du programme d'études suivi par l'étudiant en vue de l'obtention d'un diplôme de n'importe quel cycle d'études. Une période d'études à l'étranger peut également inclure une période de stage. Ce genre de séjour hybride crée des synergies entre les expériences académique et professionnelle à l'étranger. En ce qui concerne le volume de travail, dans les pays membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), une année académique d'études à temps plein correspond généralement à un total de 60 crédits ECTS (ou unités d'enseignement équivalentes dans les pays non membres de l'EEES). Pour les périodes de mobilité inférieures à une année d'enseignement complète, il est recommandé d'ajuster proportionnellement les unités d'enseignement figurant dans l'accord d'apprentissage.
- un **stage** à l'étranger dans une entreprise, un institut de recherche, un laboratoire, une organisation ou tout autre lieu de travail pertinent. Les stages à l'étranger permettent de bénéficier d'un soutien s'ils sont effectués pendant les études, indépendamment du cycle d'études concerné. Il en va de même pour les périodes d'assistanat dans l'enseignement effectuées par des enseignants en cours de formation, ainsi que pour les périodes d'assistanat dans le domaine de la recherche effectuées par des étudiants et des doctorants dans tout centre de recherche pertinent. Il convient d'intégrer le plus souvent possible les stages au programme d'études de l'étudiant. En ce qui concerne le volume de travail, les participants doivent, en principe, être inscrits à temps plein, sur la base du temps de travail de leur organisation d'accueil.

La mobilité hybride est développée dans la partie suivante.

## Précisions :

- Il y a un « vide » pour des séjours entre 1 mois (à partir du 31<sup>ème</sup> jour) et 2 mois (jusqu'au 59<sup>ème</sup> jour). Pour ces durées de mobilité, aucun financement n'est prévu avec Erasmus+.
- Règle financière : un même étudiant peut partir plusieurs fois avec un financement Erasmus+ pendant le même cycle d'études (Licence – Master – Doctorat) A CONDITION de ne pas dépasser 12 mois de mobilité Erasmus+ par cycle.
- Un étudiant peut partir avec Erasmus dès sa 1ère année d'études.
- Les bourses de mobilité sortante Erasmus+ sont ouvertes à tous les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue préparant un diplôme de niveau 5, 6, 7 et 8 du cadre national des certification (European Qualifications Framework EQF) délivré au nom de, ou reconnu par, l'État A

CONDITION que leur établissement dispose de la Charte ECHE.  
(A NOTER les diplômes, formations et titres qui sont simplement enregistré au RNCP ne sont pas éligibles sur le secteur de l'enseignement supérieur)

**Informations complémentaires :**

- Toutes les mobilités d'études (étudiantes) et d'enseignement (de personnels) effectuées dans le cadre de l'AC1 doivent être encadrées par un **accord interinstitutionnel entre l'établissement français et l'autre établissement** (situé dans un pays du programme ou bien dans un pays tiers non associé). Cet accord interinstitutionnel doit préexister auxdites mobilités. Les modèles d'accord interinstitutionnel (que ce soit entre 2 pays membres du programme Erasmus+ OU que ce soit entre 1 pays membre du programme et 1 pays tiers non associé) sont disponibles ici :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/inter-institutional-agreement>

- Dans le cadre d'une mobilité d'études, l'établissement d'accueil doit avoir obtenu la Charte ECHE s'il se trouve dans un pays programme. En revanche, il n'est pas demandé aux établissements d'enseignement supérieur des pays tiers non associés d'obtenir la Charte ECHE ; toutefois, ils doivent adhérer aux principes de celle-ci.

# Formats de mobilité de personnels dans l'AC131

Mobilité de personnels		
Activité de mobilité	Formation	Enseignement
Qui ?	Tous les personnels (enseignants, administratifs, techniques)	Personnels enseignants, experts invités
Durée	2 à 60 jours* (hors voyage)	2 à 60 jours* (hors voyage)
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur, organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE)

→ **Mobilité d'enseignement** 8h minimum par semaine (réduit à 4h si combinée à une mobilité de formation)

→ **personnels d'entreprise invités à enseigner** 1 jour minimum - pas de minimum d'heures d'enseignement requis.

+ agence.erasmusplus.fr



Erasmus+  
Créer les vies, ouvrir les esprits.

\*Mobilité hybride possible

## POUR MIEUX COMPRENDRE :

**1-** Lorsqu'on parle de mobilité des personnels de l'enseignement supérieur, on parle des **enseignants** mais aussi des personnels **administratifs**, des personnels **techniques**, des personnels **de direction**. On parle aussi **d'experts étrangers invités à enseigner** dans l'établissement.

**2-** Tous les personnels peuvent effectuer une mobilité de formation ; les enseignants et personnels d'entreprises invités peuvent également effectuer une mobilité d'enseignement ou une mobilité combinée (enseignement et formation lors d'un même déplacement). Les mobilités des personnels sont également éligibles sous un format hybride, i.e. comprenant une partie de l'activité à distance sous format virtuel.

**3- La durée des mobilités est de 2 à 60 jours. Exception** est faite pour les **personnels d'entreprise invités à enseigner**, pour qui la durée minimale d'enseignement peut être de **1 jour**.

**4-** Vous trouverez les détails relatifs au **nombre d'heures d'enseignement en période de mobilité** dans le Guide du programme sachant que la règle de base est la suivante : 8h d'enseignement minimum par semaine en mobilité, réduit à 4h lorsque l'activité d'enseignement est combinée à une activité de formation. A noter que la règle ne s'applique pas aux personnels d'entreprises pour qui il n'y a pas de minimum d'heures d'enseignement requis.

## 5- Précision pour la mobilité de formation :

Attention à ce qu'on entend par mobilité de formation (erreur communément faite) : faire une mobilité pour aller chercher des partenaires/développer son réseau de partenaires n'est pas éligible ; assister à une conférence à l'étranger n'est pas éligible. On est sur de la formation *stricto sensu*, qui devra être reconnue comme telle par l'institution d'origine (dans la carrière professionnelle / l'évaluation / le bilan). Par exemple, il est possible d'aller chez un partenaire et de se confronter à ses pratiques pour monter en compétence = *jobshadowing*.

## 6- Informations complémentaires :

- Toutes les mobilités d'études (étudiantes) et d'enseignement (de personnels) effectuées dans le cadre de l'AC1 doivent être encadrées par un **accord interinstitutionnel entre l'établissement français et l'autre établissement** (situé dans un pays du programme ou bien dans un pays tiers non associé). Cet accord interinstitutionnel doit préexister auxdites mobilités. Les modèles d'accord interinstitutionnel (que ce soit entre 2 pays membres du programme Erasmus + OU que ce soit entre 1 pays membre du programme et 1 pays tiers non associé) sont disponibles ici : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/inter-institutional-agreement>
- Dans le cadre d'une mobilité d'enseignement, l'établissement d'accueil doit avoir obtenu la Charte ECHE s'il se trouve dans un pays programme. En revanche, il n'est pas demandé aux établissements d'enseignement supérieur des pays tiers non associés d'obtenir la Charte ECHE ; toutefois, ils doivent adhérer aux principes de celle-ci.

# Formats de mobilité doctorante dans l'AC131

	Mobilité sous statut étudiant		Mobilité de personnel sous contrat doctoral	
Activité de mobilité	Etude	Stage	Enseignement	Formation
Durée	Longue (2 à 12 mois)	Longue (2 à 12 mois)	2 à 60 jours	2 à 60 jours
	Courte (5 à 30 jours)*	Courte (5 à 30 jours)*		
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE), organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation			

\*Activités virtuelles non obligatoires pour les doctorants sur de la mobilité courte

→ 12 mois maximum de mobilité physique par cycle d'études (indépendamment du type et du nombre de mobilités)

+ agence.erasmusplus.fr



## Précision pour la mobilité de formation des personnels :

- Attention à ce qu'on entend par mobilité de formation (erreur communément faite) : faire une mobilité pour aller chercher des partenaires/développer son réseau de partenaires n'est pas éligible ; assister à une conférence à l'étranger n'est pas éligible. On est sur de la formation *stricto sensu*, qui devra être reconnue comme telle par l'institution d'origine (dans la carrière professionnelle / l'évaluation / le bilan). Par exemple, il est possible d'aller chez un partenaire et de se confronter à ses pratiques pour monter en compétence = *jobshadowing*.
- Les durées de mobilité indiquées excluent les jours de voyage.

## Informations complémentaires :

- Toutes les mobilités d'études (étudiantes) et d'enseignement (de personnels) effectuées dans le cadre de l'AC1 doivent être encadrées par un **accord interinstitutionnel entre l'établissement français et l'autre établissement** (situé dans un pays du programme ou bien dans un pays tiers non associé). Cet accord interinstitutionnel doit préexister auxdites mobilités. Les modèles d'accord interinstitutionnel (que ce soit entre 2 pays membres du programme Erasmus+ OU que ce soit entre 1 pays membre du programme et 1 pays tiers non associé) sont disponibles ici :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/inter-institutional-agreement>

- Dans le cadre d'une mobilité d'enseignement, l'établissement d'accueil doit avoir obtenu la Charte ECHE s'il se trouve dans un pays programme. En revanche, il n'est pas demandé aux établissements d'enseignement supérieur des pays tiers non associés d'obtenir la Charte ECHE ; toutefois, ils doivent adhérer aux principes de celle-ci.



## FOCUS SUR LA MOBILITE HYBRIDE

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



# Focus mobilités hybrides

Qu'entend-on par « hybride » ? Une mobilité mêlant **séjour physique à l'étranger et activités virtuelles**.

## La mobilité hybride

### Pour faire quoi ?

Une mobilité **individuelle** en format hybride quel que soit le type de mobilités (études, stage, enseignement, formation).

### Pour qui ?

Pour tous, étudiants et personnels !

### Comment ?

Composante virtuelle **avant et/ou après** la mobilité physique

Pas de durée minimale pour les activités virtuelles, mais elles doivent représenter une **plus-value à la mobilité**

Format hybride **obligatoire pour les mobilités étudiantes de courte durée**, optionnel pour les mobilités longues

Mobilité Hybride pour les **étudiants minimum 3 ECTS**

+ agence.erasmusplus.fr

### Exemples d'activités virtuelles

- Suivi de cours en ligne (mobilité d'études)
- Travaux de groupe à distance (mobilité d'études)
- Appropriation de l'environnement de travail – lecture de documents, réunions d'équipe, premières productions (mobilité de stage)
- Finalisation de la mission – produits, documents, supports informatiques, réunions d'équipe (mobilité de stage)



### Programme intensif hybride (PIH)

- Programme de formation court au format hybride
- Développé par au moins 3 EES de 3 pays programme
- Pour un groupe de participants (étudiants ou personnels)



Les mobilités de l'Action-clé 1 peuvent inclure des activités virtuelles avant ou après la mobilité physique. On parle dans ce cas de « **mobilité hybride** ».

Il est attendu de la composante virtuelle qu'elle :

- Complète le programme d'études
- Renforce les activités menées au cours de la mobilité physique
- Prévoit une interaction significative avec les membres de l'équipe du lieu de stage
- Apporte une plus-value pédagogique

Le format hybride est obligatoire pour les mobilités étudiantes de courte durée (5 à 30 jours physiquement à l'étranger). Aucun critère d'éligibilité n'a été fixé concernant la durée de la composante virtuelle, mais la combinaison des composantes physique et virtuelle doit permettre aux étudiants d'obtenir au moins 3 crédits ECTS (ou équivalents). Pour rappel, 1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de charges de travail.

Le format hybride est optionnel pour les mobilités étudiantes longues ainsi que pour les mobilités de personnel. Dans ce cas, la composante virtuelle s'ajoute à la durée minimale de mobilité physique requise par le programme.

Le Programme Intensif Hybride (PIH) est un autre format de mobilité hybride. Il est développé dans les slides suivantes.

## FOCUS SUR LE PROGRAMME INTENSIF HYBRIDE (PIH)

*BLENDED INTENSIVE PROGRAMMES (BIP)*

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+  
C'est dans les écoles comme les sports.

## Programme intensif hybride (PIH/BIP)

**OBJECTIF** *Développer des pratiques pédagogiques innovantes et transdisciplinaires combinant des activités de coopération en ligne à une mobilité de groupe*

- L'EES reçoit un financement pour **ORGANISER** un PIH (en collaboration avec 2 EES de 2 pays différents)
- L'EES accueille au moins **10 participants** (étudiants et/ou personnels) venant de pays européens lors du PIH
- Le PIH a une **durée physique de 5 à 30 jours + composante virtuelle**
- Le PIH doit apporter un plus par rapport à la formation et contribuer au développement de compétences collaboratives
- Le PIH délivre **au moins 3 ECTS ou équivalent** pour les étudiants
- Les EES signent des accords interinstitutionnels qui précisent les contenus pédagogiques suivis par l'étudiant et reconnus par l'EES

+ agence.erasmusplus.fr



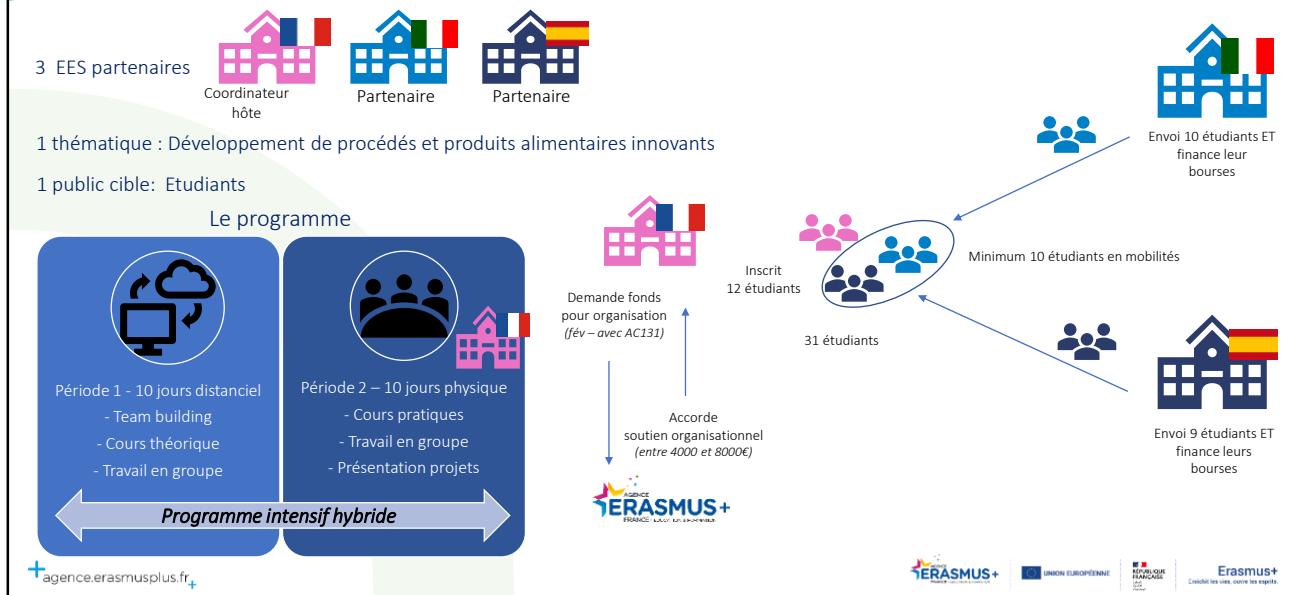
Un Programme Intensif Hybride est un programme court et intensif qui utilise des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, telle que la coopération en ligne.

Le programme intensif devrait offrir une valeur ajoutée par rapport aux cours ou aux formations déjà proposés par les EES participants ; ils peuvent par ailleurs être pluriannuels.

Les détails de l'éligibilité des PIH/BIP sont à consulter dans le Guide du programme Erasmus+ 2025 Version française aux p. 78/79 : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

La Commission européenne a également publié un Guide spécifiquement dédié à la mise en œuvre des mobilités hybrides de l'AC131. Ce guide n'est disponible qu'en anglais. Vous pouvez le retrouver ici : [https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/blended\\_mobility\\_guidance\\_paper\\_july\\_2022\\_1666212720.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/blended_mobility_guidance_paper_july_2022_1666212720.pdf)

## Exemple d'un programme intensif hybride



Dans cet exemple, 3 EES issus de 3 pays (France, Italie, Espagne) décident de monter ensemble un PIH.

L'EES français est désigné comme le coordinateur et l'hôte de ce PIH.

En principe, ces deux rôles sont portés par le même EES, mais il est possible de les dissocier.

- Le coordinateur est l'EES qui émet une demande de financement PIH lors de sa candidature à l'AC131 ; pour rappel, cette demande de financement correspond à l'organisation du PIH. C'est donc une enveloppe de soutien organisationnel spécifiquement fléché sur le PIH qui est attribué au coordinateur.
- L'hôte est l'EES qui accueillera les participants lors de la mobilité physique.

Les 3 EES vont, ensemble, monter ce programme de formation courte, sur une thématique de leur choix.

Ce programme peut s'adresser aussi bien aux étudiants qu'aux personnels. Dans cet exemple, le public-cible est étudiant.

Ici, le PIH est divisé en 2 périodes : la première en distanciel et la seconde en physique. Mais les EES sont libres de dérouler leur PIH différemment.

Pour rappel, il n'y a pas de durée minimale et maximale pour les activités en distanciel.

En revanche, la mobilité physique doit durer 5 à 30 jours.

Concernant la gestion financière du PIH :

- Comme indiqué précédemment, c'est l'EES coordinateur qui fait une demande de financement pour l'organisation du PIH. Cette demande se fait au sein de la candidature AC131. Le montant accordé est calculé comme suit : 400€ x participant au PIH, à raison de 10 participants minimum et 20 participants maximum. Le soutien organisationnel attribué peut donc aller de 4000€ à 8000€.
- Lors de la mobilité physique, chaque EES d'envoi finance le déplacement de ses apprenants (étudiants ou personnels) sur sa propre subvention AC131. Ces demandes de mobilité sont à inclure dans les demandes de mobilité étudiante ou de personnels.
- Les apprenants de l'EES hôte qui participent au PIH ne sont pas comptabilisés dans les effectifs minimum et maximum des participants. Par ailleurs, il est possible de dépasser le nombre maximal de participants mais les effectifs au-delà de 20 participants ne permettront pas d'obtenir un soutien organisationnel au titre du PIH. Ces participants supplémentaires peuvent provenir des EES partenaires du PIH mais également d'autres EES.

Information supplémentaire : dans l'hypothèse d'un PIH accordé à un consortium AC130, le coordinateur et/ou l'hôte doivent être l'un des EES membres du consortium.

# SOMMAIRE

- Rappel sur la programmation 2021-2027 pour l'enseignement supérieur
- Types de mobilités (étudiants, personnels, doctorants)
  - Focus : Mobilité hybride
  - Focus : Programme intensif hybride
- Financements
- Candidature
- Ressources

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+  
Ouvre tes yeux, ouvre les esprits.

# Résumé de la subvention Erasmus+

## Résumé de la subvention du projet

Les activités indicatives suivantes seront mises en œuvre par le bénéficiaire, dans le respect des principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.

Poste budgétaire	Nombre de participants	Nombre de programmes	Subvention
Subvention pour la mobilité	403		702 765,00 €
Contribution à l'organisation du projet	403		109 690,00 €
Contribution à l'organisation des programmes intensifs hybrides		4	28 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>840 455,00 €</b>

+ agence.erasmusplus.fr



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

Créer les liens, ouvrir les esprits

Votre subvention Erasmus+ se composera de 2 à 3 lignes.

1/ Le montant de la subvention pour la mobilité = le montant global des contributions aux frais de séjour et frais de voyage des apprenants. C'est cette ligne budgétaire qui vous permettra de financer les allocations pour vos étudiants et vos personnels.

Vous avez donc le détail des mobilités pour :

- les étudiants à des fins de stage et d'étude ;
- les personnels à des fins d'enseignement et de formation

2/ La contribution à l'organisation du projet AC131 (aussi appelé « OS » pour « *Organisational support* »). Cette ligne budgétaire reste au bénéfice de l'établissement et a vocation à financer toutes les activités utiles à l'organisation des mobilités de vos étudiants et personnels. Une liste non-exhaustive de ces activités est donnée en page 71 du Guide du programme 2025 (et reproduite dans la slide suivante) : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

3/ La contribution à l'organisation des programmes intensifs hybrides, si vous en avez fait la demande et obtenu.

## 1- SUBVENTION POUR LA MOBILITE

### Contribution aux frais de séjour et de voyage

Subvention pour la mobilité : contribution aux frais de séjour et frais de voyage

Type d'activité	Nombre de participants	Subvention
SMS – mobilité des étudiants à des fins d'études	205	459 200,00 €
SMT – mobilité des étudiants à des fins de stage	103	177 160,00 €
<b>Total mobilité étudiante</b>	<b>308</b>	<b>636 360,00 €</b>
STA – mobilité du personnel à des fins d'enseignement	74	51 726,00 €
STT – mobilité du personnel à des fins de formation	21	14 679,00 €
<b>Total mobilité du personnel</b>	<b>95</b>	<b>66 405,00 €</b>
<b>Total mobilité</b>		<b>702 765,00 €</b>

+ agence.erasmusplus.fr



La 1er partie de votre subvention concerne la Contribution aux frais de séjour et voyage pour les étudiants ou le personnel

**SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES ETUDIANTS :**  
**mobilité vers pays programme**

**Contribution aux frais de séjour**  
+ compléments selon la situation des étudiants

**Contribution aux frais de voyage**

EES Hexagone		EES RUP-PTOM
<b>MOBILITÉ LONGUE (= 2 mois à 12 mois)</b>		
Allocation	entre 225 € et 606 €/mois en fonction du pays de destination	786 € / mois
Mobilité Stage	+150 € / mois	+150 € / mois
Complément Inclusion	+250 € / mois	Non applicable
<b>MOBILITÉ COURTE (= 5 à 30 jours)*</b>		
* Obligatoirement au format hybride sauf pour les doctorants		
Allocation	79 €/jour jusqu'au 14ème jour puis 56 € entre le 15ème et le 30ème jour	
Complément Inclusion	inclusion : 100 € entre 5 et 14 jours ou 150 € entre 15 et 30 jours	

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

[Calculateur de distance Erasmus+](#)



agence.erasmusplus.fr

La subvention pour la mobilité des étudiants sert aux EES bénéficiaires à financer les bourses de mobilités des étudiants.

Pour les mobilités vers les pays programme, la bourse versée aux étudiants se décompose en 2 éléments :

### 1- Une allocation contribuant aux frais de séjour en fonction du pays de destination de l'étudiant.

Les pays programmes sont répartis en 3 groupes en fonction de leur niveau de vie. La répartition des pays dans les groupes peut varier au cours des années, penser donc à vérifier dans le Guide du programme (cf. page 74 du Guide 2025 version française).

a) Pour les **mobilités longues des étudiants** (entre 2 et 12 mois) : les modalités de calcul sont différentes selon que les étudiants proviennent d'un EES situé dans l'Hexagone ou d'un EES situé en RUP-PTOM.

Pour les étudiants en provenance d'un EES situé dans l'Hexagone, vers un pays du programme :

Le soutien individuel varie en fonction du pays d'origine et du pays de destination. Il faut donc se référer au(x) groupe(s) au(x)quel(s) appartiennent les deux EES d'envoi et d'accueil. Depuis la France hexagonale, le soutien individuel d'un étudiant en mobilité longue peut donc aller de 225 à 606 € par mois. Il appartient à chaque EES de déterminer un taux fixe par groupe pays ; ce taux aura vocation à s'appliquer à l'ensemble des mobilités étudiantes de longue durée qui seraient financées sur une même convention de subvention. Le Guide du programme précise le cadre dans lequel ces taux fixes doivent être déterminés (cf. page 74 du Guide 2025 version française).

Depuis l'Appel 2024, la France est classée dans les pays du groupe 1. De ce fait, les EES français n'auront que 2 taux de bourse à fixer (en veillant à un écart minimal de 50€ entre les taux) :

- pour les mobilités de la France vers un pays du groupe 1 : 1 taux dans la fourchette bourse « moyenne » de l'UE soit entre 292 € et 606 €
- pour les mobilités de la France vers un pays des groupes 2 et 3 : 1 taux dans la fourchette bourse « inférieure » de l'UE soit entre 225 € et 550 €

A ce soutien individuel, peuvent s'ajouter des compléments :

- S'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€ / mois
- Si l'étudiant est reconnu comme « public ayant moins d'opportunités » : +250€ / mois

Plus de détails concernant les « publics ayant moins d'opportunité » sont donnés dans les slides suivantes.

Pour les étudiants en provenance d'un EES situé en Région Ultra-Périphérique (RUP) ou Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), vers pays programme :

Le soutien individuel est fixé à 786€ / mois et ce quelque soit le pays programme de destination. Ce forfait plus élevé permet de tenir compte de l'éloignement géographique des RUP-PTOM du continent européen.

À ce soutien individuel, peut s'ajouter un complément :

- S'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€ / mois

En revanche, le complément « Inclusion » pour les publics ayant moins d'opportunité ne s'applique pas étant donné que le taux plus élevé prend en compte l'inclusion.

b) Pour les **mobilités courtes des étudiants** (entre 5 et 30 jours physiquement à l'étranger) : les modalités de calcul sont les mêmes pour tous les EES français.

L'allocation est fixée comme suit :

- 79€ par jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour
- 56€ par jour du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour

A ce montant journalier s'ajoute un complément « Inclusion », dont le montant dépend aussi de la durée de la mobilité :

- 100€ pour une mobilité comprise entre 5 et 14 jours
- 150€ pour une mobilité comprise entre 15 et 30 jours

## **2- Une contribution aux frais de voyage**

Depuis l'AP 2024, cette contribution aux frais de voyage s'applique à tout étudiant quelle que soit la durée de sa mobilité et la localisation de son EES d'envoi (Hexagone ou RUP-PTOM).

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant. Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

**SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES ETUDIANTS :**  
**mobilité vers pays tiers non associés**

Contribution aux frais de séjour	
+ des compléments en fonction situation de étudiants	
<b>Vers régions 1 à 12</b>	<b>Vers régions 13 et 14</b>
<b>MOBILITÉ LONGUE (= 2 mois à 12 mois)</b>	<b>Taux du Groupe 1</b>
<b>Allocation</b>	700 € / mois
<b>Mobilité Stage</b>	Non applicable
<b>Complément Inclusion</b>	+250 € / mois
<b>MOBILITÉ COURTE (= 5 à 30 jours)*</b>	<b>+250€ / mois</b>
<i>* Obligatoirement au format hybride sauf pour les doctorants</i>	
<b>Allocation</b>	79 €/jour jusqu'au 14ème jour puis 56 € entre le 15ème et le 30ème jour
<b>Complément Inclusion</b>	inclusion : 100 € entre 5 et 14 jours ou 150 € entre 15 et 30 jours

Attention les mobilités sortantes vers la Région 4 (Russie) et la Biélorussie ne sont plus éligibles

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

[Calculateur de distance Erasmus+](#)



Les EES peuvent utiliser jusqu'à 20% de la dernière subvention accordée pour financer de la mobilité sortante vers des pays tiers non associés dans le monde entier (régions 1 à 14) à l'exception de la Biélorussie (Région2) et de la Région 4 (Fédération de Russie ) depuis l'AP2025. Ces possibilités sont destinées à encourager les organisations des États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme à mettre en place des activités de mobilité sortante avec plusieurs pays tiers non associés au programme.

Pour les mobilités vers les pays tiers non associés, la bourse versée aux étudiants se décompose en 2 éléments :

### 1- Une allocation contribuant aux frais de séjour en fonction du pays de destination de l'étudiant.

a) Pour les **mobilités longues des étudiants** (entre 2 et 12 mois) : les modalités de calcul sont différentes selon que le pays de destination relève des Régions 1 à 12 ou des Régions 13 et 14.

#### Depuis la France vers les pays des Régions 13 et 14 :

Les pays des Régions 13 et 14 (Andorre, Monaco, Saint Marin, Vatican, Suisse, Royaume Uni, Iles Féroé), situés sur le continent européen, sont considérés en termes de financement comme des pays programme et sont assimilés au Groupe 1. Il convient donc d'appliquer les taux correspondants.

#### Depuis la France vers les pays tiers non associés des Régions 1 à 12 :

Le soutien individuel est un forfait fixe de 700€ / mois.

A cela peut s'ajouter :

- Un complément « Inclusion » si l'étudiant est reconnu comme « public ayant moins d'opportunité » : +250€ / mois

Le complément de stage ne s'applique pas dans ce cas.

**Les activités de mobilité vers la Biélorussie et la Russie ne sont pas éligibles depuis l'AP2025.**

b) Pour les **mobilités courtes des étudiants** (entre 5 et 30 jours physiquement à l'étranger) : les modalités de calcul sont les mêmes quel que soit le pays de destination.

L'allocation est fixée comme suit :

- 79€ par jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour
- 56€ par jour du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour

A ce montant journalier s'ajoute un complément « Inclusion », dont le montant dépend aussi de la durée de la mobilité :

- 100€ pour une mobilité comprise entre 5 et 14 jours
- 150€ pour une mobilité comprise entre 15 et 30 jours

## **2- Une contribution aux frais de voyage**

Depuis l'AP 2024, cette contribution aux frais de voyage s'applique à tout étudiant.

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant.  
Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE :  
<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

**Dans votre subvention AC131, ATTENTION au calcul des 20% fléchés sur la mobilité vers les pays tiers non associés : rentrent en compte dans le calcul de ces 20%, à la fois la bourse totale versée à l'étudiant ou au personnel et la part de soutien organisationnel associée (= 400€ / participant envoyé en mobilité vers un pays tiers non associé).**

## SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES PERSONNELS

### Contribution aux frais de séjour Vers pays programmes

Jusqu'au 14 <sup>ème</sup> jour	116€, 133€ ou 150€ /jour selon le groupe de pays (forfaits 2024 à titre indicatif)
Du 15 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour	70% du forfait journalier

FOCUS 20% DANS PAYS HORS PROGRAMME

### Contribution aux frais de séjour Vers pays tiers non associés

Forfait journalier

	Vers région 1 à 12	Région 13 et 14
Jusqu'au 14 <sup>ème</sup> jour	190 €/jour	Taux du Groupe 1
Du 15 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour	70% du forfait journalier	

Attention durée minimale 5 jours

+ agence.erasmusplus.fr

**⚠️** Attention les mobilités sortantes vers la Région 4 (Russie) et la Biélorussie ne sont plus éligibles

### Contribution aux frais de voyage

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

[Calculateur de distance Erasmus+](#)



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

Creditit les coûts socres les experts

La bourse versée aux personnels se décompose en 2 éléments :

## 1- Une allocation contribuant aux frais de séjour

### a) Pour les mobilités vers les pays programme

Le soutien individuel varie en fonction du pays d'origine et du pays de destination. Il faut donc se référer au(x) groupe(s) au(x)quel(s) appartiennent les deux EES d'envoi et d'accueil. Depuis la France hexagonale, le soutien individuel d'un personnel en mobilité était en 2024 de 116€, 133€ ou 150€ /jour selon le groupe de pays jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour. Entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour, les participants percevront 70% de ce forfait.

Quel que soit le type de mobilité : mobilité d'enseignement, de formation, mobilité hybride ou mobilité dans le cadre d'un programme intensif hybride ciblant les personnels comme apprenants, le soutien individuel sera identique.

### b) Pour les mobilités vers les pays tiers non associés

#### **Depuis la France vers les pays tiers non associés des Régions 1 à 3 et 5 à 12 :**

Le forfait journalier un taux unique : 190€ / jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour puis 70% du forfait journalier entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour.

#### **Mobilités non éligibles vers la Biélorussie (Région 2) et la Région 4 (Fédération de Russie)**

#### **Depuis la France vers les pays des Régions 13 et 14 :**

Les pays des Régions 13 et 14 (Andorre, Monaco, Saint Marin, Vatican, Suisse, Royaume Uni, Iles Féroé), situés sur le continent européen, sont considérés en termes de financement comme des pays programme et sont assimilés au Groupe 1. Il convient donc d'appliquer les taux correspondants.

## 2- Une contribution aux frais de voyage

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant. Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

## 2- CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DU PROJET

### Soutien organisationnel / Organisational Support (OS)

#### Contribution à l'organisation du projet

Élément budgétaire	Nombre de participants	Subvention
Contribution à l'organisation du projet (sans la contribution à l'inclusion)	110	42 300 €
<b>Total Contribution à l'organisation du projet</b>		<b>42 300 €</b>

#### Mode de Calcul

De 1 à 100 participants = 400 € par mobilité  
 Au-delà de 100 participants = 230 € par mobilité  
 +125 € par dossier inclusion aux frais réels (validés par l'Agence)

#### Utilisation

Dépenses directement liées à la mise en œuvre des activités de mobilité  
*Ex : visite de partenaire et/ou de stagiaire, rémunération, outils et équipement, accueil d'étudiants, préparation linguistique, actions de promotion, etc.*

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



#### Exemples d'activités pouvant être financées via l'OS (page 71 du Guide du programme 2025 en français) :

- les préparatifs organisationnels avec les établissements partenaires, notamment les visites aux partenaires potentiels, afin de se mettre d'accord sur les clauses des accords interinstitutionnels pour la sélection, la préparation, l'accueil et l'intégration des participants aux activités de mobilité et de maintenir à jour ces accords interinstitutionnels;
- la fourniture de catalogues de cours mis à jour pour les étudiants internationaux;
- la fourniture d'informations et de conseils aux étudiants et membres du personnel;
- la sélection des étudiants et des membres du personnel;
- la préparation des contrats pédagogiques afin d'assurer la pleine reconnaissance des unités d'enseignement des étudiants; la préparation et la reconnaissance des contrats de mobilité pour le personnel;
- la préparation linguistique et interculturelle fournie aux étudiants et au personnel entrants et sortants, complémentaire à l'outil de soutien linguistique en ligne Erasmus+;
- la facilitation de l'intégration dans l'EES des participants aux activités de mobilité entrante;
- la garantie de dispositions efficaces de suivi et de tutorat des participants aux activités de mobilité les dispositions spécifiques visant à assurer la qualité des stages d'étudiants dans les entreprises/organisations d'accueil;
- la garantie de la reconnaissance des unités d'enseignement et des crédits qui s'y rapportent, grâce à la délivrance de relevés de notes et de suppléments aux diplômes;
- le soutien à la réintégration des participants aux activités de mobilité et la prise en considération de leurs compétences nouvellement acquises dans l'intérêt de l'EES et des pairs;
- la mise en œuvre de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne (dématérialisation de la gestion de la mobilité);
- la promotion de modes de mobilité et de procédures administratives respectueux de l'environnement;
- la promotion et la gestion de la participation de personnes ayant moins d'opportunités;
- le recensement et la promotion d'activités d'engagement civique et le suivi de la participation à ces activités;
- la promotion et la gestion de la mobilité hybride et/ou internationale.

### 3- CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DES PIH

#### Contribution à l'organisation de programmes intensifs hybrides

Nombre de programme(s) intensif(s) hybride(s) : 4

Identifiant du programme intensif hybride	Nombre de participants	Subvention
B1	10	4 000,00 €
B2	20	8 000,00 €
B3	12	4 800,00 €
B4	20	8 000,00 €
<b>Total contribution à l'organisation de programmes intensifs hybrides</b>		<b>24 800,00 €</b>

#### Mode de Calcul

400 €/participant

Financement pour 10 à 20 participants (au-delà, pas de soutien organisationnel supplémentaire)

→ Financement d'un PIH : entre 4.000 et 8.000 €

#### Utilisation

Dépenses directement liées à l'organisation des programmes intensifs hybrides

(à l'exclusion des frais de séjour et de voyage des participants)

Les mobilités des étudiants/personnels sont financées par les EES d'envoi sur leur propre subvention Erasmus+

+ agence.erasmusplus.fr



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

Creditit les idées, crée le réel.

La subvention de contribution à l'organisation du projet pour le PIH est une contribution à tous les coûts supportés par les EES participant à l'organisation du PIH (préparation, conception, élaboration, mise en œuvre et suivi des programmes, y compris la réalisation d'activités physiques et virtuelles/à distance, ainsi que la gestion et la coordination globales).

L'EES de coordination est chargé de répartir la subvention de contribution à l'organisation du projet pour le PIH entre les participants au partenariat où les coûts susmentionnés sont supportés.

Règle d'attribution : le montant accordé est fonction du nombre de participants au PIH, **sans tenir compte des enseignants/formateurs associés à la mise en place du programme.**

## FOCUS INCLUSION : Complément financier pour les mobilités

Les critères français concernant l'Enseignement Supérieur  
Défini dans le BOEN – <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

Nouveaux Critères  
BOEN AP2025

	Enseignement Supérieur
Boursiers	Obligatoire échelon 6 et 7
Affection Longue Durée	Obligatoire
Situation de handicap	Obligatoire
Habitants des zones de France ruralités revitalisation	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement
Habitants des quartiers prioritaires de la ville	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement
Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement

PLUS D'INFORMATIONS : [Guide Inclusion](#)

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



Pour l'attribution du complément « Inclusion », il faut se référer aux critères d'éligibilité fixés dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN), qui précise l'application du Guide du programme dans le contexte français. BOEN 2025 n°3 du 16 janvier 2025 <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo3/MENC2435108N>

Sont éligibles au complément Inclusion, les étudiants répondant à l'un des 5 critères présentés sur la slide. L'application de ces critères est laissé en partie à l'appréciation des établissements :

- pour les étudiants répondant à 3 de ces critères: Boursiers (Echelon 6 et 7) , en affection longue durée ou situation de handicap l'attribution du complément est OBLIGATOIRE
- pour les autres critères, leur application est laissé à la discrétion des établissements dans le cadre de la politique inclusion qu'ils doivent rendre publique.

Pour chaque critère, un justificatif doit être demandé à l'étudiant en amont de sa mobilité. Ces documents sont indiqués dans le Guide Inclusion : [https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus\\_49.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus_49.pdf)

Lors de votre candidature AC131, vous devez estimer le nombre d'étudiants concernés. Au moment du rapport final, vous pourrez être amené à justifier l'attribution de ces compléments.

## COMPLEMENTS POUR DU SOUTIEN PARTICULIER



BESOINS SPECIFIQUES  
HANDICAP OU LONGUE MALADIE (ALD)  
PRISE EN CHARGE AUX FRAIS REELS

### Démarches auprès de l'Agence Erasmus\*

- Déposer une demande auprès de l'AN avant le départ
- Pièces justificatives à fournir (devis, factures)

→ Le participant doit être allocataire et bénéficiaire du complément forfaitaire inclusion

Les EES peuvent prétendre à des compléments financiers pour :

- Des besoins spécifiques : Complément au participant éligible au titre des besoins spécifiques (handicap/maladie longue durée) : 100% des coûts éligibles
- Un soutien organisationnel supplémentaire pour des besoins spécifiques : 125€/participant éligible aux besoins spécifiques
- Des coûts exceptionnels : Garantie financière, frais de voyage élevé : 80% des coûts éligibles

→ Demande à faire auprès de l'Agence

+ agence.erasmusplus.fr +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

Créer les vies, ouvrir les esprits.

## SOMMAIRE

- Rappel sur la programmation 2021-2027 pour l'enseignement supérieur
- Types de mobilités (étudiants, personnels, doctorants)
  - Focus : Mobilité hybride
  - Focus : Programme intensif hybride
- Financements
- Candidature
- Ressources

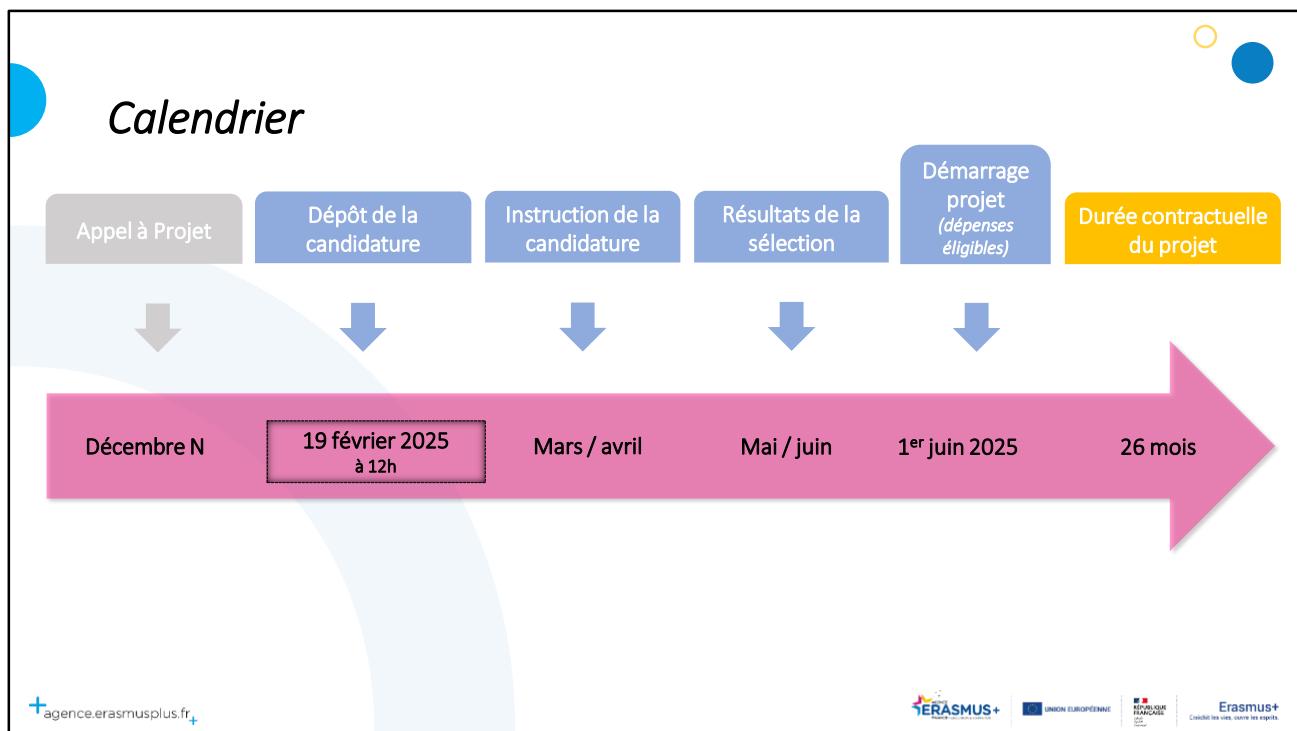
+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+  
Ouvre tes yeux, ouvre les esprits.



Voici le calendrier habituel des projets AC131 :

- **Publication :** l'appel à propositions AC131 est habituellement publié en décembre de l'année N avec le Guide du programme pour l'année N+1.
- **Dépôt de la candidature :** la date de clôture des dépôts est habituellement fixée en février N+1. Pour l'année 2025, la date limite de candidature est fixée au **19 février à 12h (heure de Bruxelles)**.
- **Evaluation:** elle a lieu entre mars et avril N+1.
- **Les résultats** des sélections sont habituellement publiés en mai/juin N+1.
- **Les fonds peuvent être utilisés** à partir du 1<sup>er</sup> juin N+1 pour une durée de 26 mois.

# Le formulaire de candidature

Types de mobilité envisagées : étude, stage, enseignement, formation

Call 2023 Round 1 KA1  
KA131-HED - Mobility of higher education students and staff supported by internal policy funds  
Form ID KA131-HED-ADC23BC1 Deadline (Brussels Time) 23 Feb 2023 12:00:00

**Activities**  
Please enter the different activities you intend to implement in your project.

**List of Mobility Activities**

ID	Activity type	Estimated N° of participants
Total N° of participants		

**Blended Intensive Programmes**  
For each blended intensive programme you intend to organise, please enter the estimated number of participants (not involved in delivering the programme);

Blended intensive programme	Estimated number of participants
Number of blended intensive programmes for which funding is requested	0

**Budget share for international mobility (student and staff mobility between EU Member States and third countries associated to the Programme and Third countries not associated to the Programme)**  
Please enter the share of the awarded project budget/grant (in %) you intend to use for international mobility (i.e., mobility of students and staff from EU Member States and third countries associated to the Programme to Third countries not associated to the Programme).  
The budget share must be between 0% and 20% according to the Erasmus+ programme guide.

Budget share for international mobility

Nombre de participants par type de mobilité  
(avec estimation du public ayant moins d'opportunité)

Organisation d'un PIH et nombre de participants

Pourcentage indicatif dédié à la mobilité vers les pays tiers (max 20% du budget alloué)

+ agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Erasmus+ Crée des liens, ouvre les esprits

Le formulaire est relativement simple à compléter.

- Mettre le type de mobilité : étude, stage, enseignement ou formation
- Nombre de mobilités
- Si vous souhaitez organiser un programme intensif, vous indiquez le nombre de participants
- Vous indiquez le pourcentage dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (20% max)
- Et le pourcentage indicatif d'étudiants éligibles au supplément inclusion

Il n'y a pas d'évaluation qualitative (la qualité a été évaluée au stade de la candidature à l'ECHE ou lors de la sélection d'une accréditation du consortium de mobilité) et il n'y a donc pas de critères d'attribution. Toute demande de subvention éligible (après avoir passé le contrôle d'éligibilité) obtiendra un financement.

Le montant maximal de la subvention accordée dépendra d'un certain nombre d'éléments :

- le nombre de mobilités demandées ;
- le nombre de programmes intensifs hybrides demandés ;
- le budget national total alloué à l'action de mobilité.



## **Dans le cas particulier d'une candidature via un Consortium (AC130)**



Lors du dépôt d'une demande de candidature AC131, la plateforme vous générera automatiquement un Mandat annuel.

Nous vous demandons, pour vous éviter de reproduire chaque année l'opération, d'utiliser le modèle de Mandat pluriannuel de l'Agence française Erasmus+. Il est téléchargeable sur le site :

[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/mandat\\_pluriannuel\\_2024\\_v2\\_283.docx](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/mandat_pluriannuel_2024_v2_283.docx)

Ce Mandat est signé entre chaque membre du consortium et le coordinateur.

Il doit être joint à votre candidature AC131.



+ agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

AGENCE FRANÇAISE

Erasmus+  
C'est dans les rues, comme les esprits.

Pour vous aider dans votre candidature, vous trouverez sur notre site mon Projet Erasmus+ sur la fiche Action AC130 et 131 toutes les informations et en particulier « dans préparer votre candidature », un guide de complétion des formulaires.

<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

# POUR VOUS AIDER DANS VOTRE CANDIDATURE

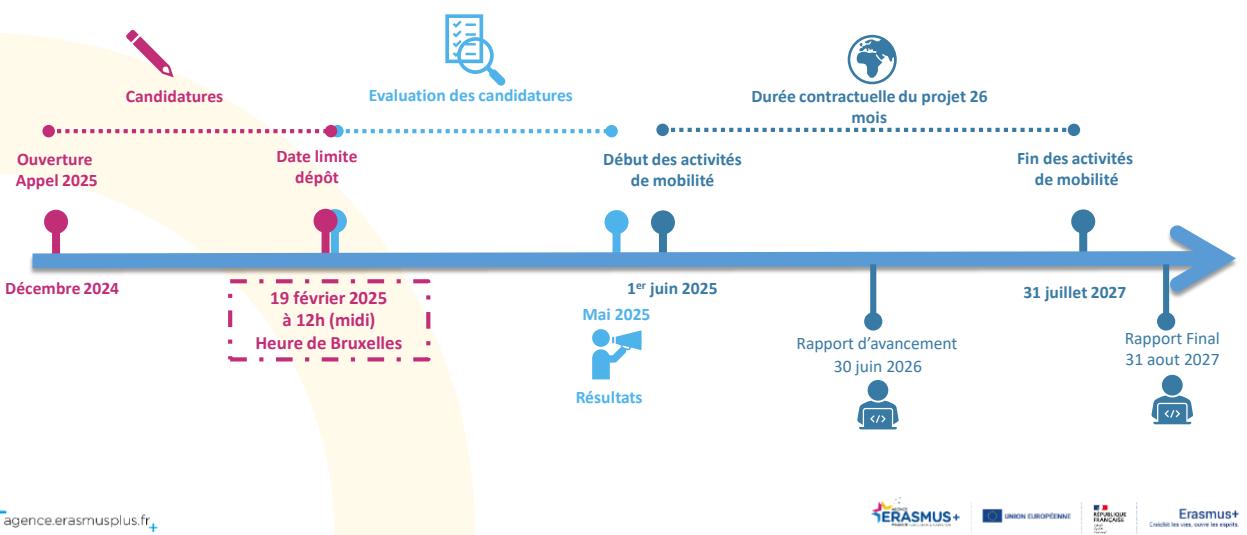
## *Le formulaire commenté*

The screenshot shows the Erasmus+ application form interface. At the top, there's a navigation bar with 'LA MOBILITÉ' highlighted in red. Below it, there are tabs for 'LES PARTENARIATS', 'RÉSULTATS', and 'POUR VOUS AIDER'. The main content area is titled 'Sélectionnez votre étape' and shows a step-by-step process: 'Préparation de la demande' (Preparation of the application), 'Document de référence' (Reference document), 'Date limite de candidature' (Application deadline), 'Durée du projet' (Project duration), 'Accompagnement' (Support), and 'Point d'attention' (Attention point). A large red arrow points from the 'LA MOBILITÉ' tab down to the 'Point d'attention' section. Another red arrow points from the 'Point d'attention' section to the 'DATE ET HEURE LIMITES DE SOUMISSION' section at the bottom right. The bottom right also features a summary of actions: AC130, AC131, and AC132, each with a 'Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure' link.

Pour vous aider dans votre candidature, vous trouverez sur notre site mon Projet Erasmus+ sur la fiche Action AC131 toutes les informations et en particulier « dans préparer votre candidature », un guide de complétion des formulaires.

<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

## LE CALENDRIER DE VOTRE PROJET 2025



Voici le calendrier des projets de l'appel 2025 AC131 (il est le même pour chaque année). On peut diviser le calendrier en 3 grandes phases

**1- la candidature.** Cette période a débuté en novembre avec l'ouverture de l'appel à projet 2025 et la publication du guide Erasmus+ 2025. La période de candidature se finit **le 19 février à midi (heure de Bruxelles) date limite de dépôt des candidatures.**

**2- l'évaluation des candidatures :** L'Agence Erasmus+ France procède alors à l'évaluation des candidatures des établissements. L'Agence procède à la répartition du budget disponible en fonction des demandes effectuées par les établissements. À l'issue de cette période vers fin mai, les résultats sont publiés sur le site Mon Projet Erasmus+ et les candidats sont informés de la subvention qui leur est allouée.

**3- le projet:** les établissements signent avec l'Agence un contrat d'une durée de 26 mois. Ils peuvent, avec la subvention 2025, organiser des mobilités qui peuvent commencer au plus tôt le 01/06/2025 et finir au plus tard le 31/07/2027.

Au cours de ce projet, vous aurez deux rapports à remettre:

- un rapport d'avancement à mi-parcours en juin 2026 qui vous permettra d'ajuster le montant de votre subvention en fonction de vos prévisions. Vous pourrez ainsi demander à faire baisser le budget initial à la baisse ou demander des fonds complémentaires.

- un rapport final à l'issu de la période à déposer au plus tard le 31/08/2027

## SOMMAIRE

- Rappel sur la programmation 2021-2027 pour l'enseignement supérieur
- Types de mobilités (étudiants, personnels, doctorants)
  - Focus : Mobilité hybride
  - Focus : Programme intensif hybride
- Financements
- Candidature
- Ressources

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+  
Ouvre tes yeux, ouvre les esprits.

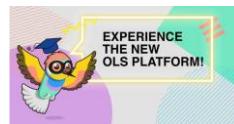
## **Qualité des projets de mobilité**

Les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE)

- **Planifier** les résultats d'apprentissage, les formats d'activités, le déroulé du programme de travail et des activités
- **Préparer la sélection** des participants, la mise en place d'accords avec les partenaires et les participants, les préparations linguistique/interculturelle
- **Mise en œuvre et suivi des activités** de mobilité
- **Evaluer et valider** l'évaluation des activités, la **validation et la reconnaissance** des acquis
- **Retour d'expérience** et diffusion des résultats du projet, axes de progression...

# OUTILS POUR ACCOMPAGNER UN PROJET DE QUALITÉ

Préparation linguistique : EU ACADEMY



<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/outils-experts-erasmus/>

+ agence.erasmusplus.fr



Erasmus+

Si la mise en œuvre des mobilités Erasmus permet l'acquisition de compétences au service de l'amélioration de l'employabilité et des perspectives de carrière, il s'agit de reconnaître ces compétences et de les valoriser. Comment ? La Commission européenne finance et met à disposition des outils au service de la reconnaissance des acquis de la mobilité.

Deux outils obligatoires : le transfert des crédits ECTS et le Supplément au diplôme.

- 1<sup>er</sup> outil obligatoire : Les crédits ECTS : une reconnaissance académique des études et des stages. Dans le programme Erasmus +, il y a reconnaissance lorsqu'il y a un partenariat entre deux institutions. Dans le cas d'études en Europe, l'institution d'origine, l'institution d'accueil et l'étudiant doivent signer un contrat pédagogique pour identifier au préalable les crédits ECTS qui seront acquis à l'obtention des Unités d'Enseignement dans le cadre de la mobilité. On mesure ainsi le niveau de réussite atteint évalué en relation avec la charge de travail de l'étudiant. Outre la reconnaissance des études et des diplômes dans l'espace européen, les ECTS facilitent la compréhension et la comparaison des programmes d'études des pays engagés dans le processus de Bologne.
- 2<sup>ème</sup> outil obligatoire : Le Supplément au Diplôme. Il s'agit d'un document reconnu partout en Europe, dont la délivrance est obligatoire depuis 2002 par tous les établissements d'enseignement supérieur (y compris les lycées avec STS), qu'il y ait eu mobilité ou pas. Il valorise les compétences acquises suite à l'obtention d'un diplôme et notamment les compétences extracurriculaires . Dans le cas d'une expérience de mobilité Erasmus, celle-ci doit être consignée et valorisée dans le cadre d'une rubrique dédiée « *informations complémentaires* » détaillant le parcours de l'étudiant.

Deux outils optionnels pour renforcer l'employabilité des diplômés :

- L'Europass Mobilité est un document reconnu partout en Europe, délivré par les établissements organisant des mobilités en Europe (il s'obtient sur demande auprès de l'Agence nationale Erasmus+). Dans le cas d'un stage en Europe, l'institution d'origine, l'institution d'accueil fixent des objectifs à atteindre. Une fois la période de stage réalisée le tuteur identifie grâce à l'Europass Mobilité les compétences acquises : les compétences professionnelles, bien sûr et aussi les compétences transversales. L'étudiant dispose d'un document utile qui l'aide à valoriser son expérience : « *Voilà ce que je sais faire suite à ma période de stage, voici les compétences que j'ai pu acquérir ou renforcer* ».
- La plateforme de gestion des compétences et des carrières Europass offre aux utilisateurs la possibilité de décrire l'ensemble de leurs compétences, de leurs qualifications et de leurs expériences pour constituer « un profil de compétences » qui peut ensuite servir à l'élaboration du CV. Vous retrouverez ces informations sur l'utilisation des outils mis au service des projets de mobilité Erasmus + à l'adresse mentionnée sur la diapositive : outils experts Erasmus. Vous y trouverez également une infographie pour vous aider à mobiliser ces outils tout au long de la vie du projet de mobilité de votre établissement.

## POUR VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET

### Prendre en compte les priorités du programme pour un projet de qualité

The collage includes:

- "La transition écologique dans le programme ERASMUS+" brochure
- "L'inclusion et la diversité Dans le programme ERASMUS+" brochure
- "RECUEIL DE PROJETS ERASMUS+" brochure
- "Erasmus+ digital - Actualités & informations" brochure
- A QR code linking to [agence.erasmusplus.fr](https://agence.erasmusplus.fr)
- A "Pour aller plus loin" section with links to the European Parliament's rules on Erasmus+, the Inclusion Guide, and the Ecological Transition Guide.
- "Journées Erasmus+ Enseignement supérieur 2022" event brochure
- A blue icon representing a guide or book.
- Logos for Agence Erasmus+, Union Européenne, Institut National de l'Évaluation et de la Recherche en Education et en Formation Professionnelle (INERIS), and Erasmus+.

Vous devez prendre intégrer les 4 priorités du programme dans votre mise en œuvre du programme (engagement charte ECHE), dans vos pratiques de gestion. Vous trouvez bien entendu dans le guide du programme Erasmus+ 2025 la présentation détaillée des 4 priorités.

Pour vous accompagner, nous mettons à votre disposition différentes ressources sur :

**L'inclusion et diversité**, avec une attention particulière aux publics bénéficiant de moins d'opportunités (étudiants et personnels en situation de handicap ; apprenants issus de milieux socio-économiques modestes etc.). Des financements complémentaires et des nouveaux formats de mobilités sont prévus pour favoriser la participation de ces publics dans le programme Erasmus+ 2021-2027;  
<https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-et-inclusion/>

**La transition écologique.** Des financements complémentaires (forfait voyages durables) sont prévus afin d'encourager l'utilisation de transports moins émissifs en gaz à effet de serre. Par ailleurs, les candidats sont encouragés à intégrer une dimension d'éducation à la transition écologique dans leur projet ;  
<https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-et-la-transition-ecologique/>

**La transformation numérique.** Pour soutenir la transformation numérique d'une manière centrée sur l'humain et relever plus efficacement les défis sociétaux tels que l'IA ou la désinformation, l'Europe a besoin de systèmes d'éducation et de formation adaptés à l'ère numérique ;  
<https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/>

**La citoyenneté européenne.** L'objectif est de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et social de leurs institutions et de l'Union, de renforcer la compréhension de l'UE dès leur plus jeune âge et de favoriser un fort sentiment d'appartenance.  
<https://agence.erasmusplus.fr/la-priorite-citoyennete-europeenne-dans-le->

[programme-erasmus/](#)

## Où trouver toutes les informations sur les actions d'Erasmus+ ?

The page features a header with the 'MON PROJET ERASMUS+' logo and a URL: <https://monprojet.erasmusplus.fr/>. Below the header is a section titled 'Votre organisme souhaite participer au programme Erasmus+ 2021-2027 ?' with four categories: 'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE', 'ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE', 'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR', and 'EDUCATION DES ADULTES'. Each category has a small image and a brief description. A red arrow points from the 'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR' section to a large diagram on the right.

The diagram is titled 'Opportunités disponibles pour le secteur de l'enseignement supérieur' and includes two main sections:

- Modèle de l'individual Action CM 1**:
  - 'Mon établissement d'enseignement supérieur souhaite développer un partenariat avec un autre établissement membre de la charte Erasmus. Nos deux établissements doivent être membres de la charte Erasmus pour pouvoir collaborer.'
  - 'Charte Erasmus Pour l'enseignement supérieur'
  - 'Accréditation du curriculum de recherche dans l'enseignement supérieur'
- Partenariats pour la coopération Action CM 2**:
  - 'Des projets visant le changement et l'innovation pour les systèmes d'enseignement supérieur peuvent être financés par l'Union européenne. Pour cela, les établissements d'enseignement supérieur doivent être membres de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.'
  - 'Parrainage de convention'
  - 'Membre certifié Erasmus Mundus'
  - 'Alliance pour l'innovation'
  - 'Académie des enseignants'
  - 'Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur'
  - 'Projets de renforcement des capacités'
  - 'Universités européennes'
  - 'Projets pionniers'
  - 'Actions Jean Monnet'

Below the diagram are two logos: 'Guide annuel du programme' (with a blue cover image) and 'BOEN' (with a red logo). At the bottom left is a blue plus sign icon with the text '+agence.erasmusplus.fr'. On the right side are logos for 'ERASMUS+', 'UNION EUROPÉENNE', 'MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE', and 'Erasmus+'.

Pour retrouver les informations sur les actions :

- le site Mon Projet Erasmus+ : <https://monprojet.erasmusplus.fr/enseignement-supérieur>
- les webinaires Questions/Réponses et supports par action dans le cadre du cycle d'accompagnement « Prêt pour Erasmus+ ? » (<https://agence.erasmusplus.fr/accompagnement-prets-pour-erasmus/>)
- Le guide annuel du programme et le BOEN <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

## SE LANCER

- Lire le guide du **programme Erasmus+ 2025** (pages 45 à 80 VF)
- Connaitre les grandes priorités du programme Erasmus+ et les intégrer à votre projet
  - Avoir un **compte EU Login** (adresse institutionnelle)
  - Avoir un **code OID** (Organisation ID)
  - Avoir la Charte Erasmus de l'enseignement supérieur (ECHE)
  - Compléter le formulaire de candidature
  - Imprimer, signer (par le représentant légal) et scanner la déclaration sur l'honneur
  - Soumettre le formulaire de candidature.



+ agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Erasmus+ Crée des liens, ouvre les esprits.

Guide du programme : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>



Contact :

[promotion.superieur@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.superieur@agence-erasmus.fr)

+ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

+ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

+ ÉDUCATION DES ADULTES

+ ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS



Erasmus+  
Enrichit les vies, ouvre les esprits.